<u>Intervention Sylvie GRAPPIN, représentante des salariés</u> <u>au Conseil d'Administration Union - 23 janvier 2009</u>

Monsieur le Président, Mesdames les Administratrices, Messieurs les Administrateurs

Je remercie le Président de ses vœux, et je souhaite, à votre instance, à chacun d'entre-vous et à notre entreprise la meilleure année 2009 possible.

Permettez-moi de ne pas me contenter de souhaits mais de passer au niveau de la **volonté** affirmée par les salariés et leurs représentants.

D'abord, en priorité, la cinquantaine de collègues de sections en Période de Transition Professionnelle PTP, et notamment les 23 dont la fin de PTP arrivait au 31 décembre 2008, période que vous avez prolongée jusqu'au 31 janvier 2009.

Nous avons tous pensé, et cela a été dit également, que cette prolongation permettait au Conseil d'Administration de ce jour de prendre des décisions allant dans le sens de l'exemplarité votée et affichée à l'AG de DIJON

La durée du congé de reclassement est portée certes de 4 à 6 mois, au regard de la conjoncture économique actuelle. A été cité l'engagement de l'entreprise, par l'intermédiaire du cabinet BPI, de proposer une « Offre Valable d'Emploi » à chacun de ces collègues.

Nous rappelons également que tous les postes vacants ou créés dans l'entreprise doivent leur être communiqués, je ne doute pas que cela soit fait ...

L'accord signé avec la quasi unanimité des organisations syndicales de la MGEN a été correctement appliqué voire au-delà dans certains cas.

Je comprends que l'entreprise et votre instance se félicitent, que par rapport aux 644 situations de transferts consécutives à la décision que VOUS avez prise ici il y a 1 an, plus de 92 % soient résolues.

Monsieur le Président vous nous avez répondu en octobre : « l'adhérent d'abord, et notre seconde priorité est l'emploi ». Nous pensons que garder ses collègues à la MGEN, au moins tant qu'ils n'ont pas retrouvé **d'emploi pérenne** dans ou hors de l'entreprise, n'est pas incompatible avec la priorité aux mutualistes, au contraire..

Nous espérions n'avoir pas à reparler en janvier des Horaires Individualisés.

Je ne doute pas que lors des commissions du CA, ils vous a été expliqué comment les représentants des salariés auraient très mal négocié, voire auraient été au-delà des demandes des salariés en votant unanimement puis majoritairement le veto lors de réunions du comité central d'entreprise. Dans l'instauration d'une contrainte nouvelle pour les salariés, comme dans une négociation, le timing et la forme sont parfois presque aussi importants que le fond !

Votre Commission de suivi et d'accompagnement des sections CSAS parle « d'espoir rapide de **sérénité** retrouvée après la période anxiogène des transferts ».

Quel message pensiez-vous faire passer en en annonçant au milieu de « l'annus horribilis 2008 » le retour des plages fixes, dont la suppression avait été né-go-ciée il y a plusieurs années contre l'établissement de tableaux de service.

Les salariés et leurs représentants, du Siège comme des sections attendent encore de savoir pourquoi l'application des tableaux de service n'est pas ou n'est plus possible après le recentrage des sections sur les missions de mutualisation. Comme parfois il y a eu affirmation, sans démonstration.

SGR 22/01/2009 1/2

Supprimer la souplesse actuelle des horaires, sans contreparties, annoncer les plages fixes comme non négociables, et, a été reçu comme une gifle par nombre de collègues.

Pour certains c'était « la goutte d'eau qui mettait le feu aux poudres »

Les organisations syndicales, les élus, après avoir pris l'avis des salariés et de leurs sections syndicales ont levé certaines leurs veto, légitimement, maintenus leurs veto pour d'autres majoritairement, tout aussi légitimement.

Depuis 32 ans que je suis salariée de la MGEN, j'ai vu des crises beaucoup plus graves qui ont trouvé des solutions « acceptables ».

Mon père militant syndical et mutualiste m'a très tôt appris l'importance du **compromis** Mais si le compromis n'est jamais exactement 50/50 quand on en arrive à 90/10 il ne s'agit plus d'un compromis !

L'annonce de l'application des horaires collectifs a fait réagir y compris nombre de salariés de centres de traitement, vous connaissez leurs rémunérations, le « turn over » qui dans certains centres atteint plus de 20 %

Les salariés ne veulent ni horaires collectifs ni retour des plages fixes, on a du vous dire que nombre avaient signé les 2 principales pétitions, ce qui exprime bien le trouble causé

Heureusement il semble que la **raison est en train de l'emporter**, une réunion de négociation a été convoquée pour mardi prochain 28 janvier, une petite ouverture semble possible pour que chacun, sereinement, se concentre sur le retour « d'une **ambiance constructive de travaux et d'appropriation des défis actuels dans les meilleures conditions »**

Je pourrais conclure par un slogan qui correspond je crois à nombre de salariés de la MGEN « **investis, mais exigeants** », je finirai pour une fois par une citation de Françoise Dolto :

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »

Mesdames les Administratrices, messieurs les Administrateurs, je vous remercie de votre attention »

CA du 17 octobre 2008

SGR 22/01/2009 2/2